

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 27 OCT. 2022

**OBJET :**  
*Rapport sur le prix et la qualité  
du service public de  
l'assainissement (RPQS) 2021 et  
rapport annuel du délégataire (RAD)  
du service public de l'assainissement*

**Nombre de conseillers :**  
- en exercice : 29  
- votants : 27

---

N° 2022.10.02

L'an deux mille vingt-deux, le vingt cinq octobre, le Conseil Municipal de la commune de Livron sur Drôme, dûment convoqué le dix-neuf octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.  
M. José MUNOZ ALVAREZ est désigné secrétaire de séance.

**PRESENTS :** Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Jean-François FAURE, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Duilio NOVARO, Laurent MANTONNIER, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Fabien PLANET, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, Nicolas COLOMB, José MUNOZ ALVAREZ

**REPRESENTES :** Evelyne BERNARD (pouvoir à N. MANTONNIER), Anne-Lise VIALLO (pouvoir à F. FAYARD), Nathalie SORIA (pouvoir à S. AMBLARD), Francine DAMBRINE (pouvoir à D. VILLIOT), Emmanuelle GIELLY (pouvoir à N. COLOMB)

**ABSENTS :** Elisabeth LUQUES, Thierry SANCHEZ (excusé)

Monsieur Jean-François FAURE, Adjoint au Maire délégué aux Travaux, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Par ailleurs, en application de l'article L1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), une présentation du rapport annuel du délégataire (RAD) doit être mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal qui en prend également acte.

Après présentation de ces rapports, **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :**

- **ADOpte** le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, ci-annexé.
- **PREND** acte du rapport annuel du délégataire du service public de l'assainissement au titre de l'année 2021, ci-annexé.

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le **27 OCT. 2022** SLO

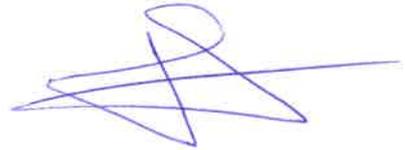
ID : 026-212601652-20221025-DELIB20221002-DE

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,


Le (la) secrétaire de séance,



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

**26 OCT. 2022**